



INTERVIEW

LES FEMMES, ENGAGÉES ET ACTIVES
POUR LA PAIX

MINUSCA FOCUS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MINUSCA | #14 | FEVRIER 2020



APPR-RCA 1 AN APRES



UN Photo / MINUSCA

SOMMAIRE

- 3 **EDITORIAL : LE DIFFICILE CHEMIN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX**
- 4 **PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE PAIX : DES AVANCÉES, MAIS AUSSI DES DÉFIS À RELEVER**
- 7 **L'ACCORD DE PAIX : UN ÉTAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS**
- 8 **MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES À L'OCCASION DU 1ER ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE PAIX EN RCA**
- 9 **MESSAGE DES EVEQUES DE CENTRAFRIQUE À L'EGLISE FAMILLE DE DIEU AUX LE DÉPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION LOCALE RENFORCE LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT À TRAVERS LE PAYS**
- 12 **LE DÉPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION LOCALE RENFORCE LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT À TRAVERS LE PAYS**
- 13 **LES GROUPES ARMÉS ET L'ACCORD DE PAIX : QUELQUES ENGAGEMENTS, DES PROMESSES ET BEAUCOUP DE VIOLATIONS**
- 14 **LES ORGANES DE SUIVI LOCAUX : EN PLACE, MAIS PEINENT À TOURNER À PLEIN RÉGIME**
- 15 **DÉSARMEMENT DES GROUPES ARMÉS: ACQUIS, OBSTACLES ET PERSPECTIVES**
- 17 **COMMUNIQUÉ CONJOINT UA-CEEAC-ONU POUR COMMÉMORER LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**
- 19 **INTERVIEW : LES FEMMES, ENGAGÉES ET ACTIVES POUR LA PAIX**
- 20 **VOX POPULI : CE QU'ILS EN DISENT**
- 21 **LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : UN CHANTIER TOUJOURS URGENT**
- 22 **AGIR COLLECTIVEMENT POUR SURMONTER LES DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPR**
- 23 **GALERIE PHOTOS**



COMITE DE REDACTION

Directeur de la publication
Charles Antoine Bambara
 Editorialistes
Uwolowulakana Ikavi & Charles Antoine Bambara
 Redacteur en chef
Abou Mouhilou Seidou
 Redacteurs
Ghislaine Atta
Deubalbet Wewaye
Maria Kabatanya
 Photographes
Hervé Serefio
Leonel Grothe Tossela
 Infographiste
Francis Yabendji Yoga
 Collaboration
Vladimir Monteiro
Arsène Gbaguidi
Kameldy Neldjingaye
Ningyi Sun
Alain François Matchindji
Kodjo Ignace Kloukpo
Zenaide Gatelli
Poly Muzali
Georges Sidney Sobze Emaka
Dany Balepe
Igor Rugwiza
 Remerciements
 Division des affaires politiques
 Division des affaires civiles
 Section DDR
 Police MINUSCA
 Force MINUSCA
 Bureaux de terrain

ÉDITORIAL

Par Charles Antoine Bambara

LE DIFFICILE CHEMIN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX

Un an déjà, que le gouvernement et 14 groupes armés ont signé, le 6 février 2019 à Bangui, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA).

Un an de mobilisation à tous les niveaux aura permis d'engranger de nombreux résultats. La RCA a depuis un gouvernement inclusif avec la présence quelques représentants des groupes armés. Il y a eu un renforcement de l'autorité de l'état sur le terrain avec la mise en place de tous les 16 préfets, ainsi que 65 sous-préfets sur 71 remplissent qui effectivement leurs fonctions dans leur lieu d'affectation.

Des consultations nationales ont eu lieu pour la mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Restauration (CVJRR) ce qui a permis de mettre sur la table du président un projet de loi qui doit bientôt être examiné à l'assemblée nationale. Le programme de Désarmement-Démobilisation-Réintégration est en cours. Les Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS) sont lancées et se généraliseront bientôt. On note une baisse sensible de la violence. Les barrières illégales sont progressivement en cours de démantèlement.

Mais des craintes persistent, et sont alimentées par les violations fréquentes de l'Accord par des Groupes armés signataires. Lemouna, Koundjili, Bossangoa, Birao, Bria, puis récemment Alindao, viennent nous rappeler à notre devoir de vigilance, de solidarité et de fermeté autour de l'Accord, seul canal viable pour une paix durable en Centrafrique.

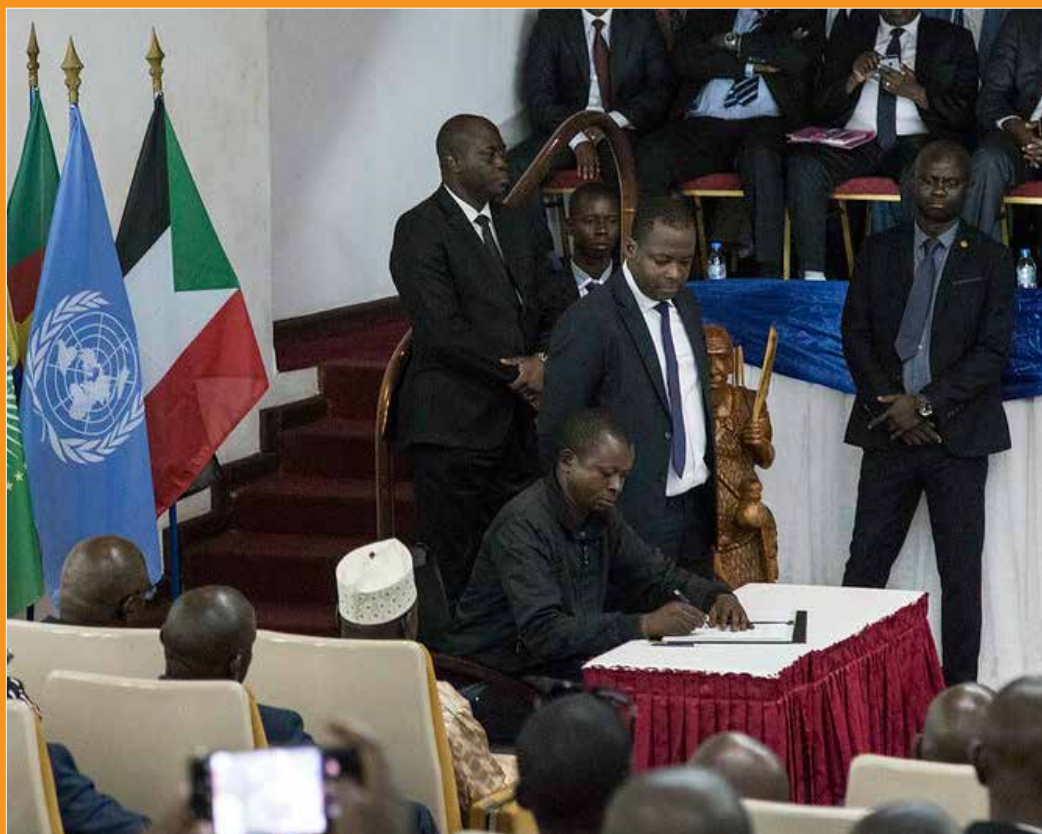
La marche est encore parsemée d'embûches. Mais tous ces obstacles peuvent être levés, si, comme l'a souhaité le

Secrétaire général des Nations Unies, dans son message de circonstance, "le peuple centrafricain, dans toutes ses composantes, est au cœur du processus de paix". Si toutes les parties prenantes (gouvernement, groupes armés notamment) manifestent leur bonne foi qui a abouti au lancement de l'APPR, cela donnera des motifs d'espoirs aux Centrafricains qui y ont entrevu la fin d'une série de conflits qui ont plongé le peuple dans la précarité.

La cessation définitive des violences et le respect scrupuleux de leurs engagements liés à l'Accord tel que réitéré par les Garants et Facilitateurs, à l'occasion de ce premier anniversaire, est plus que jamais primordial pour trouver des solutions durables à la crise.

Dans ce magazine, nous revenons sur 365 jours de mise en œuvre de l'APPR, à travers les acquis, mais aussi les défis qui restent à relever, pour sa mise en œuvre effective, gage d'une paix durable. ■

Bonne lecture !





PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE PAIX : DES AVANCÉES, MAIS AUSSI DES DÉFIS À RELEVER

Comme un symbole, c'est la salle de cinéma du Palais de la renaissance de Bangui, témoin de la signature, le 6 février 2019 de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA), à la suite des pourparlers de Khartoum, qui a réuni ce jeudi 6 février 2020, autour du chef de l'État, Faustin Archange Touadera, toutes les parties prenantes, à l'occasion de la célébration du premier anniversaire de l'évènement porteur d'espoirs pour le peuple centrafricain.

Signataires : Gouvernement et Groupes armés. Garants : Union africaine (UA) et Union européenne (UE). Facilitateurs : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEAC), partis politiques. Société civile. Associations de victimes. Tous ont répondu à l'appel de la paix, pour réfléchir aux différentes avancées enregistrées dans le cadre de sa mise en œuvre, en même temps que les défis qui demeurent à relever.

A l'unanimité ils ont reconnu que des progrès ont été enregistrés. Il y a eu la formation d'un gouvernement inclusif, le renforcement de la présence de l'État sur toute l'étendue du territoire, l'opération Désarmement-Démobilisation pour 1321 ex-combattants de huit groupes armés dans l'ouest, la mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR), le lancement des Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS), la levée de nombreuses barrières illégales, le déploiement et le renforcement sur tout le territoire de l'autorité de l'État.

Cependant des coins d'ombres sub-

sistent. L'Accord a été maintes fois violé par des groupes armés pourtant signataires. Lemouna, Koundjili, Bossangoa, Birao, Bria, puis récemment Alindao: des violences qui viennent nous rappeler que la paix n'est pas encore acquise. Les Garants et Facilitateurs ont, dans leur communiqué conjoint publié la veille, condamné ces actes qui continuent d'entraîner des pertes en vies humaines, de forcer des populations à se déplacer, et réitéré leur appel à l'attention des signataires et des non-signataires pour la cessation définitive des violences, le respect scrupuleux de l'Accord.



Pour l'Ambassadeur Adolphe Nahayo, Représentant les Garants, le plus grand défi de l'Accord est la différence d'appréciation de la profondeur de la crise centrafricaine par les différentes couches de la population. Il est donc important de poursuivre sa vulgarisation, afin d'en assurer l'appropriation par le peuple à la base.

L'Ambassadeur de la République démocratique du Congo, Esdras Bahékwa, au nom des Facilitateurs, est revenu sur la coopération des pays frontaliers de la Centrafrique, et précisé que le règlement des problèmes transfrontaliers est important, dans ce sens qu'il réduira les difficultés liées à la transhumance et à la prolifération des armes de toutes sortes.

Au nom des femmes, Annette Ouango, première vice-présidente de l'Association des femmes centrafricaines, estime que « le contenu de l'APPR reste encore méconnu de la majorité de la population, même des groupes armés », et déplore que les femmes en soient toujours les victimes principales, parce qu'elles subissent maltraitements, viols et autres abus sexuels.

Le porte-parole des associations des victimes, tout en déplorant les nombreuses violations dont l'Accord a souffert dans sa première année de mise en œuvre, salue les avancées enregistrées, invite les signataires au strict respect de leurs engagements, et souhaite la définition et l'application sans délai de sanctions ciblées en cas de violation.

Victimes auxquelles Ascaïn Zengue, porte-parole des 14 groupes armés signataires, exprime « regrets et désolation pour tout le tort commis » et

« demande pardon » au nom de ses pairs. Le représentant des groupes armés a, en outre, réclamé l'application effective du régime de sanctions prévues en cas de manquements aux engagements.

L'Accord demeure la seule voie viable vers une paix durable en RCA

Francis Mongombe, Président du Conseil national de la jeunesse (CNJ) s'est fait le porte-voix des jeunes qui n'ont pas accès à l'éducation du fait des nombreuses violations, pour appeler à la cessation des hostilités dont la jeunesse est la victime sans voix. Il a insisté sur le fait que « l'Accord doit être un cadre de paix et de dialogue pour reconstruire le pays, pas pour mettre en œuvre des agendas personnels ».

« L'Accord demeure la seule voie viable vers une paix durable en République centrafricaine. Il n'est pas à renégocier mais plutôt à exécuter, et de bonne foi, dans le dialogue et la concertation, en territoire centrafricain », a justement rappelé Mankeur Ndiaye, Chef de la MINUSCA qui, au nom des Nations Unies, « félicite le Président Touadera pour son engagement, et encourage les efforts du Premier ministre, Firmin Ngrebada », tout en réaffirmant l'entière disponibilité



de la MINUSCA à accompagner le processus de paix. Le Représentant spécial du Secrétaire général déplore, en outre, les violations des droits de l'homme, notamment des femmes et des enfants, et appelle toutes les parties au strict respect de leurs engagements contenus dans l'Accord de paix. Ceci est d'autant plus important que la Centrafrique qui connaîtra cette année d'élections auxquelles Mankeur Ndiaye a réitéré le soutien effectif de la MINUSCA pour la tenue, dans les délais constitutionnels, de scrutins paisibles, démocratiques, inclusifs et transparents.

Samuela Isopi, Représentante de l'Union européenne en RCA, a rappelé la coopération entre l'UE et la Centrafrique, en mettant l'accent sur ce qui a été fait en acquis de dividendes de la paix, de même que ce à quoi le peuple peut aspirer davantage, notamment le soutien de l'Union à l'organisation des prochaines élections. « Il y a eu des accords par le passé. Mais celui-ci est le seul qui vit et qui tient. C'est déjà un succès que nous devons saluer. Certes il n'est pas parfait, mais il demeure le seul cadre viable vers la paix en #RCA », a-t-elle tenu à rappeler.

Prenant la parole, le Président Faustin Archange Touadera a fait observer une minute de silence en mémoire des victimes de la crise, qu'ils soient

citoyens centrafricains, travailleurs humanitaires ou des Nations Unies, tout en déplorant, qu'un an après la signature de l'Accord, certaines mauvaises habitudes persistent, qui se traduisent par des tueries, des violations graves des droits de l'homme.

« Dans tout accord de paix il existe des défis à relever et des remises en question permanentes. L'unique voie dans le contexte de notre pays reste la voie de la paix et de la recherche du dialogue national. Il n'y a pas d'autres alternatives possibles », a rappelé le Chef de l'Etat qui salue, par ailleurs, la contribution de la MINUSCA, des Garants et Facilitateurs dans la mise en œuvre de la stratégie de vulgarisation de l'Accord qui porte déjà ses fruits. Cependant, il les invite, un an après, à mettre fin à la période d'observation pour passer à l'action, en appliquant le régime des sanctions contre les violeurs de l'Accord.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, dans un message vidéo qui a été projeté à l'assistance, a indiqué que « Le peuple Centrafricain, dans toutes ses composantes, doit être au cœur du processus de paix ». Un engagement collectif qui en garantira à coup sûr le succès, pour une paix durable en République centrafricaine. ■

Abou Mouhilou Seidou



L'accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA) signé par le Gouvernement et les 14 groupes armés, le 6 février 2019, est le huitième Accord de paix en RCA depuis le déclenchement de la crise en 2013. Il est, cependant, le seul qui prévoit des mécanismes de mise en œuvre au nombre desquels le Comité exécutif de suivi (CES), le Secrétariat technique du CES, le Comité de mise en œuvre national (CMON), le Comité de mise en œuvre préfectoral (CMOP) et le Comité technique de suivi (CTS). Malgré certaines difficultés et manquements qui ont entaché sa mise en œuvre, l'APPR reste le cadre de dialogue et de concertation entre le Gouvernement, les groupes armés et la communauté internationale, et a permis à la République centrafricaine (RCA) de faire des avancées notables, sur le chemin de la paix et de la réconciliation nationale.

La formation d'un Gouvernement inclusif, le 23 mars 2019, avec des représentants des groupes armés nommés à des postes ministériels, à la Présidence, à la Primature, à l'Assemblée nationale, dans l'administration territoriale, à la coordination des Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS) et dans les représentations consulaires et diplomatiques, restent les principales avancées. De même le rôle joué par les organes du Mécanisme de suivi dans la facilitation de la mise en œuvre dudit Accord mérite d'être souligné, car il a permis de multiplier les fora entre les parties signataires pour aborder les questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord, la réduction de la violence, l'extension de l'autorité de l'État et le désarmement dans l'Ouest du pays.

En effet, la majorité des Préfets et des Sous-préfets occupent aujourd'hui leurs postes et favorisent le déploiement des fonctionnaires, assurant les services de base, notamment, l'éducation, la justice, la santé et des forces de défense et de sécurité. L'Accord de paix s'est avéré un outil de facilitation d'un redéploiement de l'appareil d'Etat qui jouit progressivement de la

L'ACCORD DE PAIX : UN ÉTAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS



plénitude de sa souveraineté qu'aucune autre entité ne saurait incarner à sa place.

En outre, la finalisation de l'avant-projet de loi portant création de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) constitue un pas important vers la mise en place de cette Commission tant attendue, surtout par les victimes. Son opérationnalisation sera une opportunité pour mettre en œuvre les recommandations du Forum de Bangui de 2015 et faire avancer la justice transitionnelle dans le pays, notamment en ce qui concerne la recherche de la vérité sur les violations massives des droits de l'homme, ainsi que la réhabilitation des victimes.

De même, il est important de souligner qu'un certain nombre de mesures ont déjà été prises par le Gouvernement pour l'adoption par l'Assemblée nationale lors de sa prochaine session extraordinaire, de certains projets de lois prévus par l'Accord, notamment la loi sur les partis politiques et le statut de l'opposition, la loi sur le statut des anciens Présidents de la République, et la loi sur la décentralisation. L'effet combiné de ces différentes lois contribuera au dépassement de la crise et offrira aux groupes armés, diverses perspectives en vue de leur transformation, en amorçant l'approfondissement de la politique de décentralisation pour mieux rapprocher les citoyens de l'appareil d'Etat.

Dans un message publié le 12 janvier 2020, les Evêques de Centrafrique ont encouragé les leaders politiques à faire preuve de flexibilité et de concessions dans l'intérêt du peu-

ple et à ne pas être des esclaves de leurs intérêts personnels et convictions politiques. Ils ont, en outre, exhorté les groupes armés à œuvrer dans le cadre de l'APPR et encouragé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour sa mise en œuvre effective, ainsi que pour la création en toute neutralité, des conditions favorables à l'organisation des prochaines élections.

De manière générale, l'APPR a permis de relancer le dialogue politique avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de paix, à savoir le Gouvernement, les groupes armés et la communauté internationale. Ces avancées ont permis au Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, de commencer à prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation des élections présidentielle et législatives en 2020-2021. Cependant, pour que ces acquis soient préservés et servent véritablement de jalons pour une paix durable en RCA, il est important que la communauté internationale continue à soutenir la mise en œuvre de l'APPR, en parlant d'une seule voix et en appliquant le régime des sanctions prévues à son article 35 contre les auteurs des violations répétées. Il est aussi important que les parties signataires mettent en œuvre, de bonne foi, les engagements qu'ils ont librement signés.

Arsène Gbaguidi & Kameldy Neldjingaye

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES À L'OCCASION DU 1^{ER} ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE PAIX EN RCA



Je félicite le peuple centrafricain et son Gouvernement à l'occasion du premier anniversaire de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine.

Cet Accord a permis des progrès réels : réduction de la violence, début de la Démobilisation, Désarmement et Réinsertion, redéploiement des Forces de défense et de sécurité ainsi que de l'administration et adoption en cours des projets de loi prévus par l'Accord.

Mais malgré ces progrès encourageants, je reste préoccupé par certains retards dans la mise en œuvre et je condamne fermement la poursuite des violences.

J'appelle donc tous les signataires à respecter leurs engagements. Le peuple Centrafricain, dans toutes ses composantes, doit être au cœur du processus de paix.

Il est aussi important que tous les partenaires soient pleinement engagés et unis. Avec l'Union africaine, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et les partenaires internationaux, nous sommes résolus à poursuivre notre soutien à l'Accord.

La MINUSCA apportera son appui pour la stabilisation du pays et pour la tenue, dans les délais constitutionnels, des élections de 2020-2021.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation a été signé le 6 février 2019 à Bangui par le gouvernement et 14 groupes armés, à la suite des pourparlers de Khartoum, en présence des Garants et Facilitateurs. ■

MESSAGE DES EVEQUES DE CENTRAFRIQUE À L'EGLISE FAMILLE DE DIEU AUX HOMMES ET AUX FEMMES DE BONNE VOLONTE

« DE TOUTES LES NATIONS, FAITES DES DISCIPLES... » (Mt 28,19)

1. Chers frères et sœurs et vous tous hommes et femmes de bonne volonté, que le Seigneur vous bénisse et vous garde. Qu'il fasse briller sur vous son visage et qu'il vous apporte la paix (cf. Nb 6,22-27).

2. Nous, évêques de Centrafrique, réunis en session ordinaire du 06 au 12 janvier 2020, dans le contexte de la célébration des 125 ans d'évangélisation en Centrafrique, sommes fidèles au rappel du mandat missionnaire fait par le pape François pour le mois missionnaire extraordinaire d'octobre 2019 : « Baptisés et envoyés, l'Eglise du Christ en mission dans le monde ». Conscients de notre responsabilité pastorale à la lumière de la crise sociopolitique en République Centrafricaine, nous voudrions porter un regard sur la vie missionnaire de l'Eglise et livrer un message d'espoir, de paix et d'éveil de conscience.

I – REGARD SUR L'ÉVANGÉLISATION EN CENTRAFRIQUE

3. Après 125 ans d'évangélisation, nous rendons grâce à Dieu pour son œuvre de salut dans la vie du peuple centrafricain à travers l'engagement des hommes et des femmes de foi. Nous rendons hommage à tous les missionnaires, religieux et religieuses, laïcs, dont le témoignage de foi et de dévouement a été et reste encore un modèle dans l'édification des communautés ecclésiales. Aussi, nous nous inclinons devant la mémoire de ceux et celles qui ont suivi le Christ au calvaire et ont porté en leur corps

Les chrétiens doivent être au premier rang de ceux qui éduquent au sens du bien commun, par-delà les intérêts particuliers, et qui y coopèrent eux-mêmes. Ils auront à cœur d'acquérir une vraie compétence, d'accomplir consciencieusement le travail de leur profession, et, s'ils ont part à des charges publiques, de s'en acquitter pour servir tous les compatriotes, surtout les plus démunis, sans accepter le favoritisme, l'intolérance entre groupes ethniques, la corruption...

Jean Paul II, Homélie pendant la Messe à Bangui, 14/08/1985

ses souffrances, comme martyrs. Que le grain de blé, qu'ils sont devenus, porte de bons fruits en abondance pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de notre peuple.

4. Aujourd'hui, c'est nous que Jésus appelle à participer à son autorité (cf. Mt 28,18-20), à sa prédication (cf. Mt 4,17 ; 10,7), à sa puissance d'amour (Mc 3,14-15), à son ouverture à

toutes les nations (cf. Lc 24,47-49), à la vie éternelle (cf. Mt 9,13 ; 11,29 ; Jn 6,68). En tant que disciples, nous sommes soumis à l'autorité du Christ et nous ne pouvons pas nous « soustraire au devoir suprême » d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut à tous les peuples sans discrimination (Redemptoris Missio, 2). Cette annonce permet de faire connaître le Dieu de Jésus Christ qui est AMOUR et de libérer l'homme de l'idolâtrie mensongère qui pervertit, le conduit au désespoir et l'amène souvent à troquer la vérité de Dieu contre le mensonge, à adorer et servir la créature de préférence au Créateur (cf. Rm 1,25).

5. Le Concile Vatican II nous rappelle le caractère missionnaire de l'Eglise en ces termes : « Dans son pèlerinage, l'Eglise est, par nature, missionnaire, puisqu'elle-même tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint Esprit selon le dessein de Dieu le Père » (Ad Gentes, n°2). Par conséquent, quand nous choisissons de suivre le Christ comme notre unique Sauveur, nous nous engageons à être ses vrais témoins dans la vie quotidienne. C'est ce que rappelait le Pape saint Jean Paul II dans son homélie lors de sa visite apostolique en Centrafrique en 1985 : « Les chrétiens doivent être au premier rang de ceux qui éduquent au sens du bien commun, par-delà les intérêts particuliers, et qui y coopèrent eux-mêmes. Ils auront à cœur d'acquérir une vraie compétence, d'accomplir consciencieusement le travail de leur profession, et, s'ils ont part à des charges

publiques, de s'en acquitter pour servir tous les compatriotes, surtout les plus démunis, sans accepter le favoritisme, l'intolérance entre groupes ethniques, la corruption... » (Jean Paul II, Homélie pendant la Messe à Bangui, 14/08/1985). Sommes-nous vraiment aujourd'hui au premier rang de ceux qui construisent ou de ceux qui détruisent, de ceux qui rassemblent ou de ceux qui divisent, de ceux qui sèment l'amour ou de ceux qui attisent la haine ?

II – NOS ENGAGEMENTS

6. Chers frères et sœurs, comme vous le savez, nos célébrations liturgiques dynamiques et joyeuses rassemblent de nombreux fidèles qui sont actifs dans les communautés ecclésiales de base, les mouvements, les fraternités, les groupes et qui animent la vie de nos paroisses manifestant ainsi notre manière d'être en Eglise aujourd'hui. Nous bénissons le Seigneur pour son Esprit qui guide l'Eglise en Centrafrique dans ses engagements pour la justice, les droits de l'homme, l'amélioration des conditions de vie des populations et dans le règlement non violent des conflits surtout aux pires moments de notre histoire.

7. Toutefois, nul n'ignore que beaucoup reste à faire pour le relèvement effectif de notre pays. Le conflit armé qui y sévit avec toutes ses conséquences dramatiques fait paraître des contre-témoignages dans notre vie. Certains chrétiens séparent leur vie professionnelle de leur vie de foi. D'autres mélangent des pratiques magico-fétichistes avec les célébrations sacramentelles. D'autres encore se laissent attirer par des sectes et des sociétés secrètes (franc-maçonnerie, Rose croix...). Enfin, certains délaissent les grandes valeurs d'unité, dignité, travail, respect, solidarité, honnêteté au profit du gain facile et des intérêts personnels.

8. Où en sommes-nous dans le contrat social qui nous lie en tant que fils et filles de la République Centrafricaine ? Des engagements ont été pris pour la justice, en insistant sur l'impunité et la tolérance zéro (cf. Forum de Bangui en 2015). Des mécanismes judiciaires ont été mis en place. À quand l'effectivité de la Cour Pénale

Spéciale (CPS) et de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR) en vue de la justice, de la réparation en faveur des victimes et d'une réconciliation durable ? Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'effectivité de l'autorité de l'Etat déployée à l'intérieur du pays. Des services sensibles tels que l'éducation, la santé, les structures de développement agropastorales, les infrastructures routières manquent cruellement. Même si l'année académique s'est mise en marche, la baisse de niveau scolaire est inquiétante.

Face à ces contrastes et ces grands chantiers, chers frères et sœurs, comment allons-nous retrouver notre identité de fils et filles de Dieu et renouveler notre engagement à assainir l'environnement spirituel, social et politique de notre pays ?

Comment peut-on se complaire avec la « politique de maîtres parents » ou le choix d'une éducation au rabais ? Et pourtant, on entend dire qu'il y a des financements octroyés pour le relèvement socio-économique de notre pays (RCPCA). A quoi servent tous ces fonds ? Et qui en profite ?

9. En ce début d'année électorale, les préoccupations de nos concitoyens sont réelles. Même si des efforts sont déployés pour réduire la violence, nous vivons dans un contexte d'insécurité, de peur et d'angoisse. En dépit des tentatives de désarmement, beaucoup d'armes lourdes et légères circulent encore dans le pays au vu et au su de tous. Les récents événements dramatiques d'Alindao, KM5 à Bangui, Birao, Amdafock montrent que les entrepreneurs de la guerre n'ont pas encore dit leur dernier mot. Finalement, à qui profite le business de la guerre qui est florissant en Centrafrique ?

10. Nous apprécions les efforts du Gouvernement pour la restructuration des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) et des Forces Armées Centrafricaines (FACA). Mais comme la solution au conflit armé en Centrafrique n'est pas seulement militaire, nous nous interrogeons : à quand la formation de qualité et l'intégration massive d'instituteurs, de professeurs, d'infirmiers et de médecins ?

Face à ces contrastes et ces grands chantiers, chers frères et sœurs, comment allons-nous retrouver notre identité de fils et filles de Dieu et renouveler notre engagement à assainir l'environnement spirituel, social et politique de notre pays ?

III – EXHORTATIONS

Aux Agents pastoraux

11. Vous êtes avant tout des animateurs et acteurs de la vie spirituelle de l'Eglise. Nous vous exhortons à la fidélité aux grâces baptismales et aux enseignements chrétiens : plus concrètement, n'utilisez pas le nom de Dieu pour servir vos intérêts personnels le plus souvent liés à l'argent. Soyons tous des hommes et des femmes de prière afin de garder nos lampes allumées pour dissiper les ténèbres qui nous entourent. Ayons le courage évangélique et les vertus héroïques qui permettent de prendre des décisions et de poser des actes en faveur du bien même au risque de notre vie. Engageons-nous à protéger les enfants et les personnes vulnérables avec amour. Que nos paroles et nos actions donnent plus de saveur à notre société et fassent grandir le peuple de Dieu.

Aux communautés chrétiennes

12. Le disciple de Jésus répond à un appel eschatologique, c'est-à-dire une invitation à participer au service du Règne de Dieu (cf. Mc 1,15). Le « règne de Dieu n'est pas affaire de nourriture ou de boisson, il est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint » (Rm 14,17). Apprenez à travailler pour le bien commun. Faites valoir vos compétences dans les différents domaines de la vie et de manière particulière dans la gestion des biens temporels.

13. Soyez de vrais disciples du Christ. Ne vous laissez ni attirer, ni manipuler par ceux qui prétendent être les nouveaux sauveurs ou des libérateurs du peuple centrafricain. Certains sont des vendeurs d'illusions et ne font que de fausses promesses de prospérité, mais en réalité ils cherchent leurs intérêts égoïstes.

Chers frères et sœurs, soyons vigilants en faisant preuve de discernement et de fidélité au Christ pour ne pas adopter des modes de vie contraires à l'éthique chrétienne. Nous vous encourageons à exercer vos devoirs citoyens en allant voter lors des prochaines échéances électorales, en luttant contre le favoritisme, le tribalisme, l'intolérance entre les groupes ethniques et politiques, la corruption et l'esprit de manipulation politicienne.

Aux jeunes

14. La jeunesse semble aujourd'hui être mise au ban de grandes décisions de la vie sociopolitique voire ecclésiale. Elle se sent étouffée et semble être en perte de repères. C'est pourquoi nous lançons cet appel aux jeunes :

Vous n'êtes pas seulement des bénéficiaires passifs de grands décideurs et leaders, mais vous êtes le présent et l'avenir du pays et donc acteurs de l'histoire. Vous êtes appelés à écrire une histoire constructive. Soyez conscients de votre rôle capital dans l'histoire de votre pays et de l'humanité. Ne vous laissez ni décourager par la situation du pays ni désorienter par les démons de la haine et les entrepreneurs de la violence et de la destruction. Continuez de combattre le mal par le bien selon la Parole de Dieu (Cf. Rm 12,21).

Au Gouvernement

15. Conscients que la plupart d'entre vous confessent la foi en Jésus-Christ ou encore en un unique Dieu-Créateur, nous nous faisons l'obligation de vous rappeler vos devoirs régaliens qui peuvent être conçus comme une « mission » à accomplir pour le peuple.

Vu l'ampleur des défis qui s'imposent à vous de manière inéluctable en ce début d'année :

- Les élections législatives et présidentielles qui se pointent à l'horizon ;
- Les intentions manifestes de certains chefs de groupes armés à boycotter l'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine ;
- L'existence des substitutions administratives par les groupes armés à l'intérieur du pays ;
- Le regain de violences dans certaines localités ;
- Les mouvements de déplacements internes ou bien des réfugiés et la cohabitation intercommunautaire encore difficile dans certaines localités ;
- Le retour effectif ou l'intention de retour de certains hommes politiques en exil ;
- La difficulté du déploiement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire et de son efficience ;
- La difficile collaboration avec l'opposition politique ;
- L'approche du temps de la transhumance ;

Recommandons :

- De respecter le cadre constitutionnel des élections ;
- D'organiser dans le délai constitutionnel des élections libres et transparentes répondant aux exigences démocratiques d'un Etat de Droit ;
- De revenir à la table de discussions avec les groupes armés pour trouver des solutions consensuelles et pacifiques à vos différends ou malentendus ;
- De mettre en œuvre sans délai des mécanismes de sécurisation de la population civile, de faciliter les mouvements de retour des populations déplacées ou réfugiées, en rendant opérationnelles les Forces Armées Centrafricaines déployées à l'intérieur du pays ;
- De gérer avec sagesse le retour des hommes politiques ;
- De redynamiser un cadre de concertation et collaboration responsable avec les forces vives de la nation et les partis politiques dans un esprit de patriotisme ;

- De tout mettre en œuvre pour que les services décentralisés de l'Etat sortent de la figuration passive et soient effectifs à l'intérieur du pays ;
- De promouvoir la bonne gouvernance et une gestion saine des ressources naturelles au profit de la population ;
- De bien préparer, encadrer et sécuriser la transhumance pour éviter la destruction des champs, le vol de bétail et des pertes en vies humaines.

Aux leaders politiques

16. Nul ne doute de votre rôle comme animateurs et acteurs de la vie politique. L'heure est aux débats des idées et propositions concrètes et constructives. Ne soyez pas esclaves de vos intérêts privés et convictions politiques au point de vous radicaliser. Faites preuve d'un esprit de flexibilité politique et de concessions éclairées dans l'intérêt du peuple.

Aux groupes armés

17. Certains d'entre vous se sont inscrits dans l'esprit et le respect de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine : démantèlement des barrières, libération des édifices administratifs... Par contre, d'autres continuent de recruter, de conquérir de nouveaux espaces, d'exploiter abusivement et illégalement les ressources naturelles, de tenir des barrières.

Nous rappelons que l'avenir de ce pays ne se situe pas au bout du canon.

Il y a un temps pour tout, « un temps pour la guerre, un temps pour la paix » (Eccl 3,8) ! La cohérence et le respect des engagements sincères pour la cessation de toute hostilité nous permettront d'écrire ensemble une histoire d'un Centrafrique prospère par la voie de la paix et du dialogue.

Aux victimes de violences injustifiées

18. Nous vous renouvelons notre proximité et compassion et rappelons notre détermination à être à vos côtés par nos prières. Nous espérons que justice vous sera rendue.

A la communauté internationale

19. Nous saluons les efforts déployés jusqu'alors pour la consolidation de la paix, la restauration de la sécurité et la cohabitation pacifique entre les communautés. Nous vous exhortons à travailler davantage pour la mise en œuvre effective de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine.

Dans le respect de la neutralité et de l'impartialité, nous vous encourageons à créer les conditions favorables à l'organisation des prochaines échéances électorales dans un climat de calme et de transparence.

Aux hommes et aux femmes de bonne volonté

20. Travaillez à la sauvegarde et au respect de la création. Nous vous exhortons à promouvoir la cohésion sociale dans le respect de la diversité culturelle et confessionnelle.

A tous nos concitoyens et à toute la nation

21. Nous adressons nos vœux de paix, de réconciliation, de communion fraternelle et d'acceptation mutuelle des différences pour construire une paix durable en Centrafrique.

22. Que la Vierge Marie, Reine de la paix, par son intercession, soutienne nos engagements pour la paix.

Donné en la Cathédrale Notre Dame de l'Immaculée Conception

Bangui, 12 janvier 2020

Mgr Nestor-Désiré Nongo Aziagbia, Evêque de Bossangoa, Président de la CECA

Mgr Bertrand-Guy-Richard Appora Ngalanibe, Evêque de Bambari, Vice-Président CECA

Dieudonné Card. Nzapalainga, Archevêque de Bangui

Mgr Guerrino Perin, Evêque de Mbaiki

Mgr Cyr-Nestor Yapaupa, Evêque d'Alindao

Mgr Dennis Kofi Agbenyadzi, Evêque de Berbérati

Mgr Tadeusz Kusy, Evêque de Kaga-Bandoro

Mgr Miroslaw Gucwa, Evêque de Bouar

LE DÉPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION LOCALE RENFORCE LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT À TRAVERS LE PAYS



L'extension de l'autorité de l'Etat dans toutes les régions de la République centrafricaine est une condition sine qua non à la réussite de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA). Il permettrait au gouvernement d'assumer de multiples responsabilités dans un environnement de paix et de sécurité, pour permettre au pays de parvenir à une paix durable.

Dans ce cadre, la MINUSCA soutient le gouvernement de la République centrafricaine dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'État, en concentrant les efforts sur le déploiement des préfets, sous-préfets et fonctionnaires à leurs postes, y compris dans les zones les plus reculées, et pour organiser des formations pour les fonctionnaires et les chefs de villages et de districts, afin de leur permettre de fournir des services sociaux de base à leurs concitoyens.

Toujours pour cette perspective, en décembre 2019, la Mission a facilité le déploiement de 3418 fonctionnaires sur 6500 affectés, contre 1315 fonctionnaires enregistrés comme opérationnels en 2015. Ce qui représente un taux de présence de 53%. En février 2020, tous les 16 préfets de la République centrafricaine sont fonctionnels à leurs postes. En 2019 la MINUSCA a facilité des sessions de renforcement des capacités, ainsi que des coachings quotidiens pour 88 fonctionnaires et acteurs administratifs tels que les préfets, sous-préfets et chefs de villages et de districts.

En clair, la restauration de l'autorité de l'Etat se poursuit, aussi bien pour les Forces armées centrafricaines (FACA), les forces de sécurité intérieure (FSI) et l'administration civile, et augure d'un bon support la vulgarisation effective de l'Accord de paix.

Ningyi Sun

LES GROUPES ARMÉS ET L'ACCORD DE PAIX : QUELQUES ENGAGEMENTS, DES PROMESSES ET BEAUCOUP DE VIOLATIONS

Lors d'un point de presse de la MINUSCA le 22 janvier 2020, le préfet de la Haute-Kotto, Evariste Binguendji, rappelait que l'Accord de paix avait "contribué au déploiement des FACA à Bria". C'est effectivement grâce à l'Accord de paix que les Forces armées centrafricaines ont été déployées à Bria, mais aussi à Kaga-Bandoro et à Alindao. Les groupes armés présents dans ces villes ont fini par accepter l'arrivée de l'Etat conformément à l'un de leurs engagements contenus dans le texte, c'est à dire "mettre immédiatement et irrévocablement fin à toute obstruction au redéploiement des autorités publiques civiles et militaires, notamment des fonctionnaires, des Forces de Défense et de sécurité (FDS) et s'abstenir de toute entrave ou menace à leur rencontre".

Ailleurs, comme à l'ouest de la RCA, les avancées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix ont été enregistrées dans le processus de désarmement et de démobilisation menées dans la région par l'Unité d'exécution du Programme national de DDRR. Quelques 1321 combattants dont 81 femmes appartenant aux anti-Balaka des ailes Mokom et Ngaïssona, à l'UFR-F, au RJ/Belanga, RJ/Sayo, FDPC, MPC et au 3R ont été désarmés et démobilisés. Une partie d'entre eux a, après vetting, rejoint la première Unité spéciale mixte de sécurité (USMS), aux côtés de membres des FDS.

De même, les comités de mise en œuvre préfectoraux (CMOP) et les comités techniques de sécurité (CTS) se réunissent, bon gré mal gré, avec la participation des groupes armés actifs dans les préfectures. Les CMOP et les CTS font partie, avec le Comité exécutif de suivi (CES) et le Comité de Mise en Œuvre Nationale (CMON) constituent le mécanisme de suivi destiné à garantir l'application de l'Accord, notamment le respect des engagements des parties.

Les dividendes précitées, auxquelles s'ajoutent la réduction de la violence dans le pays et des levées de barricades, sont une réponse des groupes armés par rapport à leurs engagements.

Cependant, au regard des 10 engagements prévus dans l'article 5 de l'APPR-RCA, le constat est que nous sommes encore loin du compte, tant les violations se poursuivent. Après le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et Retour-réclamation-réhabilitation (3R) dans les trois mois premiers mois de la mise en œuvre de l'Accord de paix, d'autres groupes armés se font remarquer par un manquement à leurs engagements. C'est le cas de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) avec ses velléités d'expansion comme à Bambouti et à Markounda, ainsi que des violations diverses ailleurs. C'est aussi le cas du Front populaire pour la renaissance de la

Centrafrique (FPRC) et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), qui ont pris les armes dans la Vakaga. Pareil du MPC dont des éléments armés avaient été stoppés en septembre dernier dans la Bamingui-Bangoran.

Et pourtant, tous se disent attachés à l'Accord de paix, même si un mémorandum UPC-FPRC-MPC daté du 13 janvier 2020 alertait sur les risques de caducité de l'APPR-RCA. Dans des communiqués récents, le leader de l'UPC, le 15 janvier 2020, "réitère l'engagement (...) pris lors de la signature de l'APPR-RCA", le 16 janvier 2020, le MLCJ se dit "toujours respectueux de ses engagements de l'Accord" tandis que le 1er Vice-Président du FPRC réaffirme "son engagement et son attachement à l'APPR-RCA", le 21 janvier 2020. Enfin, le MPC et l'UPC ont réitéré "ensemble leur attachement à l'APPR-RCA" le 24 janvier 2020.

Mais, plutôt que d'avancer sur le plan des engagements, comme par exemple, "Participer pleinement au DDRR et s'engager de bonne foi dans ce programme pour la réintégration" de leurs membres, ces groupes armés ont opté pour poser un certain nombre de conditions y compris une rencontre à Khartoum ou dans un pays de la CEEAC ou de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL). Les garants, à savoir l'Union Africaine (UA) et la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que les facilitateurs (MINUSCA) y ont répondu, en leur rappelant que toutes "les dispositions sont prises pour connaître et discuter des questions qu'ils ont soulevées sur le territoire centrafricain", tout en leur demandant de respecter leurs engagements. ■

Vladimir Monteiro



LES ORGANES DE SUIVI LOCAUX : EN PLACE, MAIS PEINENT À TOURNER À PLEIN RÉGIME



A ce jour, 15 comités de mise en œuvre préfectoraux (CMOP) et 13 comités techniques de sécurité (CTS) ont été mis en place sur les 17 de chaque prévus sur l'ensemble de la RCA. Tous deux prévoient la présence des groupes armés actifs dans la préfecture : pour le CMOP, un leader de chaque ex-groupe armé signataire de l'Accord et pour le CTS un représentant des groupes armés signataires et militairement actifs dans la préfecture. "Le CMOP a sa raison d'être car il est le sous-bassement de l'accomplissement de l'APPR sur le terrain. Certains signataires ne comprennent pas la portée de leur engagement d'où la nécessité de vulgariser ou d'approfondir le contenu de l'APPR à travers ces organes pour une meilleure appropriation et compréhension", précise le Sous-préfet de Bouar, Paul Shaba Bagaza Yadéré, président par intérim du CMOP.

D'une manière générale, les CMOP et CTS sont tous fonctionnels avec la tenue de réunions hebdomadaires ou mensuelles, mais la situation varie selon les localités. Il y a celles où ces mécanismes se réunissent régulièrement avec la participation des groupes armés: Nana Gribizi (MPC, Selek Rénovée, FPRC, Anti-Balaka ailes Mokom et Ngaissona), Mambéré Kadéi (Anti-Balaka ailes Mokom et Ngaissona et 3R), Sangha Mbéré (Anti-Balaka ailes Mokom et Ngaissona), Paoua (RJ/Sayo et RJ/Belanga), Bocaranga (3R et Anti-Balaka aile

Mokom), Bouar (3R, Anti-Balaka et FDPC), Kaga-Bandoro (MPC, Selek Rénovée, FPRC et Anti-Balaka ailes Mokom et Ngaissona), Kemo (Anti-Balaka aile Mokom) et Bangassou (Anti-Balaka, FPRC et UPC).

Dans d'autres endroits, la situation est différente. A Ndélé, le FPRC n'est pas tout le temps présent aux rencontres, tandis qu'à Bossangoa elles ont repris après une interruption pour des raisons sécuritaires avec la participation trois groupes (Anti-Balaka ailes Mokom et Ngaissona et MPC), en attendant le retour des deux autres (FPRC et RJ/Sayo boycottent les rencontres depuis novembre, se plaignant de retards dans la recherche de solutions à la liberté des personnes et des biens).

A Bria, tous les groupes armés actifs dans la Haute-Kotto (FPRC, RPRC, MLCJ, MPC, UPC et Anti-Balaka) prenaient part au CMOP jusqu'à la crise entre de novembre dernier entre FPRC et Anti-Balaka. Des efforts sont en cours pour ramener tout le monde autour de la table, alors que le fonctionnement des CMOP fait face à un autre problème, celui des frais de participation que réclament certains participants.

A Mobaye, dans la Basse-Kotto, seul un groupe armé (UPC) participe aux réunions puisque les trois autres groupes actifs de la préfecture (FPRC et Anti-Balaka ailes Mokom et Ngaissona) n'ont toujours pas désigné leurs représentants au

CMOP. Cependant, le CTS ne se tient toujours pas en raison de l'absence des groupes armés mais aussi des FSI et des FACA.

A Bambari, CMOP et CTS ont lieu régulièrement même si un groupe armé (MPC) n'a jamais désigné de représentants auprès des deux organes tandis que le représentant du FPRC au CMOP ne s'était jamais présenté. "Seul le FPRC est absent aux réunions du CMOP et du CTS. L'introduction du MPC dans la préfecture de la Ouaka s'est faite après la signature de l'Accord de paix. Ce qui constitue une violation dudit Accord. Donc on ne peut pas parler de son absence de ces deux organes", explique le Préfet de la Ouaka, Victor Bissekoin, pour qui l'absence du FPRC aux réunions n'a pratiquement aucun impact puisque tous les autres membres y participent. En

décembre 2019, l'UPC, le FPRC et le MPC annonçaient en communiqué la suspension de leur participation aux deux organes locaux de suivi de l'APPR.

Autres défis, le niveau de représentation des groupes armés, comme l'indique le préfet intérimaire de la Nana Mambéré et président par intérim du CMOP, pour qui "ceux qui viennent au nom de ces groupes armés n'ont pas une influence comme telle sur le groupe. Au cours de nos débats, il y a trop des réserves. En principe, c'est eux qui devraient nous remonter les informations sur telle ou telle chose", regrette-t-il. ■

Vladimir Monteiro, Alain François Matchindji à Bouar & Kodjo Ignace Kloukpo à Bambari



DÉSARMEMENT DES GROUPES ARMÉS : ACQUIS, OBSTACLES ET PERSPECTIVES

Le gouvernement et les groupes armés, en signant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) le 6 février 2019, ont pris des engagements vis-à-vis du désarmement, entres autres. Ainsi, le gouvernement dans s'est engagé à "faciliter la représentation des groupes armés et leur prise en charge au sein de toutes les structures du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) notamment le Comité stratégique, le Comité Consultatif et de suivi pendant a période de mise en œuvre du Programme National de

Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (PNDDRR)".

Quant aux groupes armés, ils se sont engagés à "participer pleinement au DDRR et s'engager, de bonne foi, dans ce programme pour la réintégration des membres des groupes armés dans les corps en uniforme ou dans des activités génératrices de revenus. Soumettre les listes des membres des groupes armés éligibles au programme national de DDRR dans les 60 jours suivant la signature de cet Accord et démarer les opérations de démobilisation et de désarmement selon le calendrier déterminé par le PNDDRR".



Un an après ces engagements solennels, on peut constater des avancées. Les groupes armés sont représentés dans le Comité stratégique. Le Comité Consultatif de Suivi (CCS), est composé des 14 groupes armés signataires de l'Accord et des différents partenaires nationaux et internationaux intervenant dans la mise en œuvre du Programme National de DDRR.

A ce jour, 1,322 combattants, dont 61 femmes, issus de 9 groupes armés, ont été désarmés et démobilisés à l'Ouest. 796 armes de guerre ont été récoltées ainsi que 1,144 grenades ou autres explosifs, et 65,766 munitions. Une partie des démobilisés a rejoint la formation de la première Unité spéciale mixte de sécurité (USMS) à Bouar, alors que le reste est en train d'être appuyé pour la réintégration socio-économique dans la vie civile, avec diverses formations.

Toutefois des dysfonctionnements et des retards relatifs à la participation des groupes armés au processus de DDRR lancé, le 17 décembre 2018 à Paoua (Ouest) par le Président de la République, en ont parfois entravé la bonne exécution. Il se traduit notamment par le non-respect des délais de soumission des listes des éléments éligibles au DDRR par les groupes armés dans les 60 jours suivant la signature de l'Accord.

Certes quelques groupes armés ont fourni des listes complètes permettant ainsi de planifier et mener à bien une partie des opérations de Désarmement, Démobilisation (DD) dans l'Ouest. Malheureusement la majorité a fourni que des listes non conformes, avec des informations incomplètes et surévaluées, ne permettant pas d'établir l'éligibilité des éléments. Ce qui a négativement impacté la planification des opérations. Aussi, à plusieurs reprises lors de leur désarmement, des groupes armés ont apporté des armes hors d'usage, des munitions ou grenades en lieu et place d'armements au mépris des critères d'éligibilité. Du coup, le retard de la mise en œuvre du programme national DDR a impacté le démarrage espéré rapide des USMS à l'Ouest.

Conscients de ces dysfonctionnements susceptibles de mettre en péril la crédibilité du processus DDR, avec un impact aussi sur l'APPR, le Premier ministre et les institutions étatiques chargées du DDRR, ainsi que les partenaires internationaux



qui soutiennent le programme national DDRR, ont travaillé ensemble pour trouver des mesures correctrices afin de préserver la crédibilité et la transparence du processus et permettre ainsi la continuation du soutien.

Toutefois, beaucoup reste à faire pour faire progresser le DDRR, notamment au Centre et à l'Est du pays et pour le finaliser dans l'Ouest. La continuité et la bonne marche des opérations de désarmement et de démobilisation dépendra surtout de la volonté des groupes armés de respecter leurs engagements.

Le DDR, tout comme le Programme de réduction de la violence communautaire (CVR), ne doit pas être considéré comme une « baguette magique » pour résoudre la crise en Centrafrique. Il reste un processus clef pour la construction de la paix et doit contribuer à la stabilisation progressive du pays dont la pérennité des effets ne peut être garantie et soutenue que par des efforts de relance du développement.

Zenaïde Gatelli



COMMUNIQUÉ CONJOINT UA-CEEAC-ONU POUR COMMÉMORER LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

A l'occasion du premier anniversaire de la signature le 6 février 2019 à Bangui, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, l'Union africaine (UA), la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'Organisation des Nations unies (ONU), se félicitent des efforts entrepris par les partis signataires dans la mise en œuvre de l'Accord, des progrès accomplis, et réaffirment leur soutien indéfectible à la mise en œuvre intégrale de l'Accord.

Nous saluons l'engagement renouvelé du Président de la République, Faustin Archange TOUADERA et de son Gouvernement en faveur de la paix, ainsi que les efforts déployés par toutes les parties prenantes qui illustre l'importance vitale de la mise en œuvre de l'Accord. Nous sommes toutefois préoccupés par les retards dans la mise en œuvre de certaines priorités essentielles de l'Accord, conçues pour consolider la stabilisation du processus de paix.

L'Accord demeure la seule voie viable vers une paix durable en République centrafricaine. A cet égard, nous appelons tous les signataires à respecter pleinement leurs engagements au titre de l'Accord. Nous encourageons également le peuple centrafricain, y compris les

partis signataires et non signataires, les acteurs politiques, la société civile et les associations de femmes et de jeunes, à continuer de soutenir la mise en œuvre de l'Accord, le retour à une paix durable et à la stabilité en RCA.

Nous réitérons notre condamnation ferme de tous les actes de violence qui continuent d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessés et des mouvements de personnes déplacées internes ainsi que de dégâts matériels. Nous lançons un vibrant appel à l'attention des signataires et des non-signataires de l'Accord pour la cessation définitive des violences, le respect scrupuleux de l'Accord et rappelons que toute entrave à l'Accord exposera ses auteurs à des mesures appropriées prises par les 3 organisations, conformément à l'Article 35 de l'APPR-RCA. Nous réitérons notre attachement au dialogue, seule voie vers la paix véritable et demandons instamment à toutes les parties d'utiliser les mécanismes de résolution des différends prévus par l'Accord.

Nous rappelons avec insistance que toute attaque contre les populations civiles, le personnel des Nations unies et les travailleurs humanitaires peut faire l'objet de poursuites judiciaires, conformément à la législation centrafricaine et au droit international. ►

Le programme USMS est l'une des mesures transitoires de sécurité instituées pour la mise en œuvre de l'APPR. Il vise à former une force opérationnelle conjointe composée d'anciens combattants et des Forces de défense et de sécurité (armée, police et gendarmerie), qui seront déployées pour: assurer la sécurité de la population, sécuriser les couloirs de transhumance et surveiller les sites miniers.

Lancé pour la première fois, le 16 octobre 2019, dans le secteur ouest avec l'inauguration du camp d'entraînement de Bouar, il a accueilli le premier groupe de 520 stagiaires, dont 254 ex-combattants et 266 membres des forces gouvernementales qui ont été formés pendant une période de deux mois par 30 membres des FDS, dont 20 FACA, 5 policiers et 5 gendarmes, tous formés par l'EUTM.

La formation de deuxième groupe constitué de 119 membres fournis par les groupes armés (62 membres des 3R, 26 des RJ, 19 Aile Ngaïssona, 7 FDPC et 5 PC) a commencé le 28 janvier 2020 à Bouar, ce qui porte l'effectif total de l'unité Western à 639 sur l'objectif initial de 666. Les issus de la première phase de formation apporteront leur support aux nouveaux venus.

Nous saluons les réformes en cours du système judiciaire, contribuant à lutter contre l'impunité. A cet égard, Nous appelons la communauté internationale à poursuivre son soutien multiforme et continu à la Cour pénal spécial, afin de tenir pour responsables les auteurs de violations des droits de l'homme, d'abus et d'actes criminels et exhortons les autorités centrafricaines à rendre rapidement opérationnel la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparations afin que les victimes de la crise ne soient pas oubliées et leur voix entendue.

Nous appelons instamment à la promotion de l'inclusion et à l'adoption des lois sur la décentralisation afin de remédier aux inégalités affectant les communautés et les régions et assurer leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale de la nation.

Nous appelons tous les acteurs à œuvrer pour que les élections présidentielles et législatives prévues en décembre 2020-2021 se tiennent à bonne date. Nous confirmons notre détermination à œuvrer pour que ces élections soient libres, transparentes et pacifiques. Dans ce même esprit, nous réaffirmons que toute velléité de saper le processus électoral ne sera pas tolérée et qu'il n'y aura d'autre alternative démocratique que la tenue effective des élections en 2020, conformément au calendrier électoral. A cet égard, nous appelons à l'adoption rapide d'un code de conduite électoral. En outre, nous lançons un appel à la communauté internationale pour une forte mobilisation autour du financement et l'appui multiforme aux élections de 2020- 2021 en RCA. Nous notons avec satisfaction une baisse significative des actes de violences sur l'ensemble du territoire depuis la signature de l'Accord et nous nous félicitons des progrès accomplis dans le rétablissement de l'autorité de l'État, notamment le redéploiement effectif et progressif de l'administration civile, y compris l'État de droit, ainsi que des forces de défense et de sécurité intérieure. Nous demandons aux autorités centrafricaines, avec l'appui de la communauté internationale, de veiller à ce que ces déploiements soient durables et à ce que les représentants de l'État agissent conformément à leurs rôles et responsabilités. L'État doit agir en tant qu'agent de stabilité et ne pas alimenter les divisions, en particulier dans le contexte électoral. Nous saluons donc en particulier les efforts déployés dans tout le pays pour régler les conflits intercommunautaires et rapprocher les communautés. Nous exhortons en outre toutes les

parties à opérationnaliser sans délai les Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) dans tout le pays, et à progresser dans le domaine du DDR, tout en veillant à ce que les forces de sécurité soient représentatives du peuple centrafricain.

Nous nous félicitons de la réactivation des commissions mixtes bilatérales entre la République centrafricaine et le Cameroun, la République du Congo et le Tchad. Nous soulignons l'importance d'une collaboration similaire avec les autres pays voisins et appelons les pays de la région à s'engager pleinement et à soutenir la République centrafricaine.

Nous réaffirmons la détermination de la communauté internationale à s'opposer à toute atteinte au processus de paix et à l'Accord dans lequel le peuple centrafricain s'est investi et qui répond à ses aspirations de paix, de sécurité, de justice et de réconciliation nationale.

Nous continuons d'exprimer notre plein soutien et notre appréciation à la MINUSCA dans les efforts qu'elle déploie pour utiliser tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son mandat, notamment la protection des civils. Nous appelons chacun à soutenir pleinement la MINUSCA.

En tant que Garants et Facilitateur de l'accord, nous réaffirmons notre engagement constant à travailler ensemble pour le succès dudit Accord. Nous appelons les autres Facilitateurs à apporter un soutien durable et appui multiforme déterminant au processus de paix en RCA. La paix et la stabilité de la République centrafricaine et de la région sont inextricablement liées. Nous exprimons notre reconnaissance aux partenaires internationaux pour le soutien qu'ils apportent à la République centrafricaine, notamment pour la mise en œuvre de l'Accord, et nous les exhortons à concrétiser les projets de développement pour lesquels ils se sont engagés.

Les Centrafricains n'ont d'autre choix que la paix, gage d'un développement socio-économique véritable au bénéfice des populations qui n'ont que trop souffert du conflit. Le chemin vers la paix n'est jamais facile. Mais avec de la détermination nécessaire, elle peut prendre racine, s'épanouir et répondre aux aspirations légitimes de tous les Centrafricains et les Centrafricains. •

LE SAVIEZ-VOUS ?

De juin à août 2019, la MINUSCA a mené une campagne de diffusion en deux phases de l'APPR-RCA dans 15 sous-préfectures, sensibilisant au total 935 membres de la société civile, dont 420 femmes. Du 29 au 31 juillet, en collaboration avec ONU Femmes, elle a organisé à Bangui un atelier de renforcement des capacités de trois jours à l'intention des chefs religieux. Toujours avec ONU Femmes, du 14 au 16 octobre 2019, la MINUSCA a organisé la réunion intergénérationnelle entre femmes dirigeantes et jeunes filles à Bangui et une sensibilisation sur l'APPR-RCA; pour 200 filles, 122 garçons.

INTERVIEW

LES FEMMES, ENGAGÉES ET ACTIVES POUR LA PAIX

L'Honorable Bernadette Gambo Souaninzi, députée de Bossangoa 3 et membre du Forum des femmes parlementaires de Centrafrique, fait aussi partie du Réseau des femmes leaders organisatrices de campagnes de vulgarisation l'APPR dans les chefs-lieux des 16 préfectures. A l'occasion du premier anniversaire de l'Accord, elle fait le point sur l'engagement des femmes dans le processus de paix en Centrafrique.

Interview réalisée par Maria Kabatanya



Maria Kabatanya: *Honorable, en tant que femme leader, que retenez-vous de la mise en œuvre de l'APPR, un an après ?*

Honorable Bernadette Gambo Souaninzi: L'Accord de paix a été une bonne initiative car pour nous les femmes, tout ce qui peut concourir à ramener la paix et la réconciliation entre tous les fils et toutes les filles du pays est à encourager. Un an

après la signature de l'APPR, on peut constater quelques résultats positifs en dépit de la lenteur dans la mise en œuvre de l'Accord et de la violation de certains engagements par les parties prenantes. En termes d'avancées, on peut constater la réduction de la violence et des exactions contre les populations civiles, hormis les cas tragiques de Paoua, Birao et Bamhouti. Le processus de retour des

réfugiés et les personnes déplacés internes suit son cours. La restauration de l'autorité de l'Etat se fait avec le déploiement progressif des Forces armées de Centrafrique et des Force de sécurité intérieure. La Commission Justice, Vérité, Réconciliation et Réparation vient d'être mise en place. Le processus électoral est en cours et nous espérons avoir des élections libres et apaisées.

Vous avez fait partie d'une initiative de femmes leaders visant à expliquer l'Accord de paix aux populations de la Centrafrique profonde. Où en êtes-vous ?

En effet, avec l'appui technique et financier de la MINUSCA, les femmes leaders ont organisé des campagnes de vulgarisation du contenu de l'Accord à l'endroit des femmes et jeunes leaders de la société civile, des acteurs locaux de paix dans les chefs-lieux des 16 préfectures. Le fait que les femmes ont été les premières à s'investir dans la vulgarisation de l'Accord de paix a été un plus car, cela a suscité de l'intérêt pour cet Accord de la part de toutes les couches de la population puisque le message est porté par les mères. Même des leaders des groupes armés étaient venus écouter les femmes. En plus de la vulgarisation, les femmes ont plaidé pour leur implication dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'APPR et aujourd'hui, on compte des femmes membres du Conseil économique et social, des Comité de mise en œuvre nationale et du Comité de mise en œuvre préfectoral.

Quel bilan en faites-vous de l'implication des femmes dans le processus?

Je saisis cette opportunité pour remercier vivement les partenaires notamment l'Union africaine, l'Union européenne, la MINUSCA, l'ONU Femme, le Fonds des Nations Unies pour la population, les ONG Internationales et les autres qui ne cessent de ménager aucun effort par leurs appuis multi-formes à l'endroit de la population en général, et des femmes en particulier, sur les questions de paix dans le pays. Les femmes se sont engagées dans la promotion de la paix et de la réconciliation. La majorité des femmes leaders tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays ont bénéficié de renforcement de capacités sur la gestion, la résolution et la prévention des conflits. En tant qu'actrices de paix, elles ont réalisé des plaidoyers à l'endroit des groupes armés et des autorités en faveur du dialogue et de la résolution pacifique des différends afin de réduire la souffrance des populations. Elles ont eu l'opportunité de s'exprimer sur le processus de paix lors des missions de consultation sur le terrain ou les leaders des organisations féminines ont été conviées. 8 femmes ont fait partie de la délégation de Khartoum et ont été consultées dans le processus de négociation. Une femme membre d'un groupe armé a même été signataire de l'Accord de paix. Ce qui est symboliquement très significatif.

Quels sont les défis liés à l'implication des femmes dans la mise en œuvre de l'APPR ?

Il est vrai que les femmes sont plus ou moins représentées dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'APPR mais elles ont besoin de renforcement des capacités sur leur rôle dans ces mécanismes afin d'être plus efficaces dans leurs interventions. Aussi, il faudrait que le débat au sein de ces mécanismes soit démocratique pour prendre en compte les points de vue des femmes qui y sont minoritaires. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un système de communication interactive entre les femmes qui sont dans les mécanismes et les réseaux des organisations des féminines soit développé, pour faciliter la circulation des informations et les consultations sur les questions essentielles liées à la mise en œuvre de l'Accord.

En outre, nous nous battons encore pour la législation favorable à la promotion de genre. Notre combat est que les femmes doivent être représentées à 35% dans les structures de prises des décisions d'ici dix ans surtout pour leur autonomisation économique et leur participation effective à la vision de la paix et le développement durable de notre pays unique et indivisible. ■

VOX POPULI :

CE QU'ILS EN DISENT



Odette Namsona, habitante de Bossangoa

Ce que nous autres femmes avons constaté, c'est qu'il y a un grand changement après la signature de l'Accord de paix. Surtout dans notre préfecture, les Anti-Balaka ont accepté de déposer les armes. J'étais à Kaga-Bandoro, j'ai vu qu'il y a la présence des FACA. Et dans les zones où il y a les FACA, on sent que la paix revient peu à peu et c'est une bonne nouvelle.



Eunice Maouandji, élève au lycée Moderne de Bossangoa

Je félicite le gouvernement. Car mon constat est ce dernier a tout fait pour que notre pays la RCA retrouve la paix. Mais il y en a encore certaines localités où les gens ne veulent pas changer leur comportement. Pour cela, le gouvernement doit encore doubler d'effort, envoyer l'armée, les policiers dans ces localités où les gens ne sont pas bien protégés et qui vivent dans la peur afin que la paix revienne définitivement.



Gabin Ghislain Beltoungou, habitant de la ville de Bossangoa

Mon analyse est variée. Sur le plan sécuritaire il y a beaucoup de changement. La paix est effectivement revenue dans certaines régions. On constate que la prolifération des armes a vraiment baissé. Ça ne circule plus dans tous les sens. Des éléments de certains groupes acceptent de déposer les armes. Mais il y a toujours des réticences dans d'autres régions. Des gens continuent encore à semer des troubles, à tuer leurs frères centrafricains, et c'est dommage. Mais le gouvernement

et la MINUSCA font de gros efforts pour déployer des forces afin de faire revenir la paix sur toute l'étendue de la Centrafrique

Adoree Marianne Mbikindamazou, sage-femme, Bangui

A mon avis, cet Accord de paix n'a pas vraiment atteint les résultats que nous attendions. Regardez ce qui se passe à Alindao, à Birao ou encore récemment à Bria. Les gens disent qu'ils sont prêts à déposer les armes

Le Saviez-vous ?

Les femmes ont pris une part active dans les négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord de paix. Quatre faisaient partie des 49 membres qui menaient directement les discussions : trois dans l'équipe de négociations du Gouvernement (Marie Nöelle Koyara, ministre de la Défense nationale et de la reconstruction de l'armée ; Sylvie Baïgo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger ; Virginie Baïkoua, ministre de l'Action humanitaire et de la réconciliation nationale et de l'autre) et une parmi les groupes armés (Esther Guetel, du groupe armé Révolution et Justice/RJ-branche Belanga.



et à travailler pour faire avancer la RCA, mais ce ne sont que des paroles en l'air. Certes, il y a certains changements, mais pas aussi énormes que ça. Je pense que le gouvernement caresse certains groupes armés dans le sens des poils, au lieu de sévir fermement.



Cyrille Yondoguele, informaticien, Bangui

Il y a un peu de changement. Les hostilités ont peu cessé malgré quelques tensions au Sud et au Nord. Je pense que le gouvernement doit mettre encore le paquet pour que la population comprenne ce que c'est qu'un Accord de paix. Ma grand-mère qui est à Bouar, par exemple, ne sait pas ce que c'est. J'ai beau lui expliquer, mais elle dit si c'est un Accord de paix, alors pourquoi on continue à tuer les Centrafricains. Il faut beaucoup de sensibilisation.



Younouss Mahamout, mécanicien, Birao

Je ne sais pas si cet Accord a pris en compte les provinces. Regardez comment on souffre ici à Birao. On nous tue tous les jours. Les gens disent qu'ils ont signé un accord mais apparemment rien n'est signé. Je pense qu'il faut trouver une autre

solution, surtout pour les groupes armés qui ne respectent pas leurs engagements. Ici à Birao, on nous a dit que les FACA sont arrivés. Mais eux-mêmes n'ont pas les moyens pour bien s'occuper de notre sécurité. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités.

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : UN CHANTIER TOUJOURS URGENT

Le 6 février 2020, la République centrafricaine a célébré le premier anniversaire de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR-RCA) signé le 6 février 2019, entre le gouvernement et 14 groupes armés. Bien qu'il y ait eu de légers progrès dans certains domaines, le pays souffre toujours de l'insécurité, ce qui a un impact négatif sur la protection des droits de l'homme en général, et de celle des civils en particulier. La situation des droits de l'homme a été marquée par des attaques continues contre les civils et d'autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En effet, 81,20 % des violations et abus documentés par la Division des droits de l'homme (DDH) de la MINUSCA sont attribués aux groupes armés signataires, 8,93 % aux groupes armés non-signataires, 6,83 % aux acteurs étatiques et 4,5 % aux acteurs armés non identifiés. De nombreux incidents de violations et d'abus des droits de l'homme depuis février 2019, notamment la violence contre les civils par les groupes armés signataires, ont constitué les violations les plus flagrantes de l'APPR.

Malgré la poursuite des violations des droits de l'homme, notamment celles commises par les signataires de l'APPR, la DDH/MINUSCA a noté une réduction significative du nombre total d'incidents de violations et d'abus des droits de l'homme, de même que du nombre de victimes touchées. Cela en comparaison aux mois suivant immédiatement la signature de l'APPR, et aux périodes correspondantes de 2018 et 2017. Ainsi, de février 2019 à janvier 2020, la DDH/MINUSCA a documenté 1062 incidents de violations et d'abus des droits de l'homme touchant 1821 victimes, dont 233 civils tués dans le cadre du conflit armé. Pourtant, pendant la même période en 2018-2019, 2457 incidents contre 4266 victimes et 688 décès de civils avaient été documentés. Une telle diminution du nombre d'incidents et de victimes suggère que malgré les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire enregistrées en 2019, la signature de l'APPR a eu un impact positif sur la situation générale des droits de l'homme dans le pays.

Par ailleurs, après la signature de l'APPR, la DDH/MINUSCA a continué de fournir un soutien financier et technique au Comité de pilotage chargé de mettre en place la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation. Il en est de même en ce qui concerne la Commission Inclusive et les institutions nationales des droits de l'homme telles que : la Commission nationale des droits de l'homme ; le Comité national pour la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et la discrimination ; et le Haut conseil de la communication.

Georges Sidney Sobze Emaka

AGIR COLLECTIVEMENT POUR SURMONTER LES DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPR



La mise en œuvre de l'Accord de paix suit son cours, avec des avancées palpables et quantifiables dans différents domaines. Cependant, de nombreux défis persistent.

En effet, les violations, y compris celles des droits de l'enfant et celles basées sur le genre, ainsi que le non-respect des engagements signés, prennent en otage la population qui aspire à un avenir meilleur. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Résolution 2499 (2019), renouvelant le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2020, consacre expressément le soutien de la Mission à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Le Conseil de sécurité à travers cette nouvelle Résolution, a aussi exhorté les groupes armés à mettre un terme aux violations de l'Accord et aux actes de violence sexuelles. Il a sollicité l'appui des États voisins, des organisations régionales et des partenaires internationaux au processus de paix et à la relance des Commissions mixtes bilatérales. Il est ainsi établi que la crédibilité de l'accord est une responsabilité collective.

Un autre important défi à relever est le manque de ressources, notamment financières, qui entrave le fonctionnement efficace des mécanismes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord de paix, ainsi que l'opérationnalisation effective de certaines structures transitoires telles que les Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS). L'allocation d'une enveloppe de 235 millions de francs CFA aux mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix par le Gouvernement dans le budget de l'Etat pour l'année 2020, constitue un début de réponse à cette préoccupation qui mérite le soutien de la communauté internationale.

La nécessité de la poursuite du déploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire en permettant l'exercice effectif des représentants dans les régions reste aussi un défi de taille, car leur présence constitue un gage de confiance en l'Etat de la part des citoyens.

Il faut aussi continuer et multiplier les actions pour une appropriation effective de l'Accord par les populations à la base qui, pour la plupart, ne se sentent pas encore assez concernées.

Les élections de 2020-2021 constituent aussi un défi de taille dans ce sens que la stabilité de la Centrafrique dépend de leur tenue à bonne date et dans les conditions prescrites par divers textes, ainsi que l'ont maintes fois rappelé les Garants et Facilitateurs, notamment à l'occasion du premier anniversaire de la signature de l'Accord de paix.

Le succès de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA) dépend donc de sa bonne mise en œuvre qui, elle-même, est tributaire de l'action et de l'engagement de toutes les parties prenantes, qu'elles soient le Gouvernement, les groupes armés signataires, les garants et facilitateurs, ou la population.

La mise en commun de actions permettra à coup-sûr de remonter les nombreux défis encore sur le chemin de la paix en Centrafrique.

Arsène Gbaguidi & Kameldy Neldjingaye



GALLERIE PHOTOS AN 1 APPR-RCA

Février 06, 2020 – La célébration de l’an 1 de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique (APPR-RCA)

<https://www.flickr.com/photos/unminusca/albums/72157713001014748>



Février 06, 2020 – La conférence de presse du Premier ministre Centrafricain sur le l’an 1 de l’APPR.

<https://www.flickr.com/photos/unminusca/albums/72157713000830798>



UN photo/ Graphisme SCPI/ MINUSCA

Fille - père - farine - feu	10
facile - fort ficelle - garage	20
gardien - garçon - gomme	30
girafe - gorge - pagne - congne	40
feuille - travaille - nymphe	50
	60
	70
	80
	90
	100
	110
	200
	300

La Radio Guira 93.3 FM,

le creuset d'une information politique, économique, culturelle, sociale, sportive rigoureuse, non partisane et crédible au service du renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

Les ondes de la paix



Guira FM diffuse quotidiennement des informations et des émissions sur divers sujets d'actualité en Français et en Sango.



**ENSEMBLE POUR LA PAIX
ET LA RÉCONCILIATION EN RCA**

**SOUTENONS L'ACCORD POLITIQUE DE PAIX ET
DE RÉCONCILIATION**



MINUSCA

ACTION
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX

